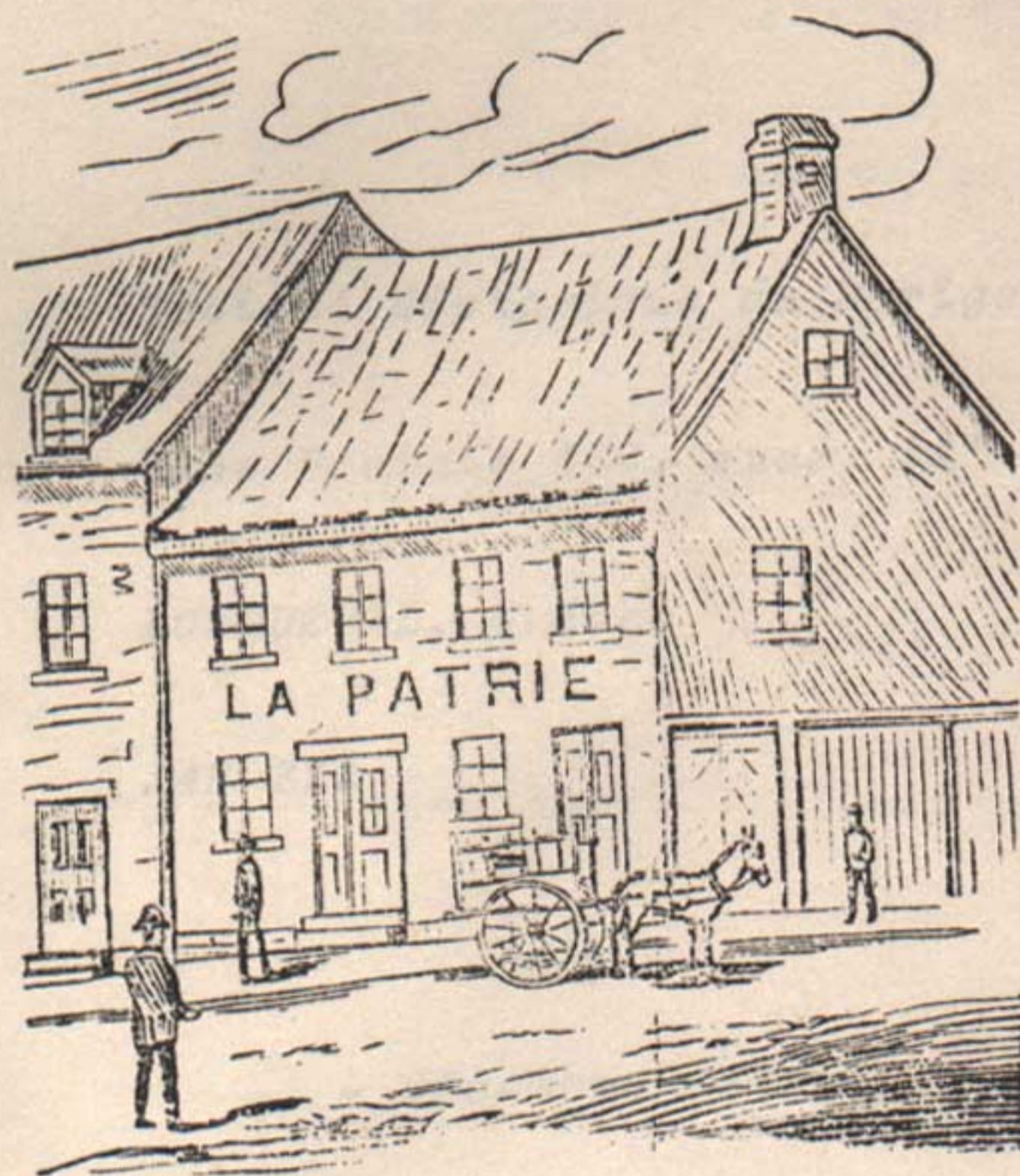


LA PATRIE -- NUMERO SPECIAL -- 24 FEVRIER 1885



*Société Historique du Marigot
Longueuil*

C.P. 432, SUCC. A J4H 3Z2

Société Historique du Marigot

Case Postale 432, succ. "A"

LONGUEUIL, Québec

J4H 3Z2

- Décembre 1981 -

Bibliothèque Nationale du Québec

Dépôt légal: 4e trimestre 1981

ISBN 2-920313-01-0

*Cette brochure est dédiée à
Rollande et à Maurice Lavoie
de Longueuil*

qui ont daigné prêter le journal

LA PATRIE de 1885 à Annette Laramée

pour La Société Historique du Marigot.

Merci à

Monsieur et Madame Lavoie

pour ce geste délicat.

LA PATRIE



E n'est pas sans un sentiment de légitime satisfaction, je l'avoue, que je vois la PATRIE entrer dans sa septième année d'existence.

Je ne voudrais pourtant pas trop parler de mes succès, dans une occasion comme celle-ci, mais je crois que les amis du journal me pardonneront de leur raconter une autre fois les circonstances qui ont amené la fondation de la PATRIE, en 1879, et les moyens qui ont contribué à assurer sa prospérité

C'était au lendemain de la mort du NATIONAL, le 23 février 1879. Le parti libéral, dans le district de Montréal, se trouvait sans organe.

Plusieurs amis s'étaient réunis chez M. le sénateur Thibaudeau, à sa résidence de Mille-Fleurs, à Hochelaga, et chacun déplorait la fin de ce vaillant journal qui, sous la direction de l'honorable M. Laframboise, avait rendu de si grands services à la cause libérale.

Il s'agissait de lui trouver un successeur; et cela pas plus tard que tout de suite, comme le disait M. Thibaudeau, dont le caractère bouillant ne souffre pas de retards.

Mais enfin on ne fonde pas ainsi un journal du jour au lendemain, fit remarquer un homme sérieux, qui aime à peser le pour et le contre d'une chose avant de prendre une décision.

Mais, oui! on fonde un journal au lendemain, répondit le sénateur; et c'est précisément ce qu'il s'agit de faire aujourd'hui. Notre parti ne peut pas rester ainsi sans organe. Qu'en dites-vous, Beauregard, vous qui êtes du métier?

Je dis, sénateur, que je partage votre opinion, et qu'il faut agir immédiatement. Nos amis de Québec ne sont pas assez puissants pour pouvoir se passer des services du district de Montréal.

Tout cela est fort bien, intervint un député de nos amis; mais il s'agit de trouver les fonds nécessaires à une entreprise aussi importante. Après la triste fin du NATIONAL, au point de vue pécuniaire, je crois qu'il sera difficile de décider les capitalistes à avancer les fonds nécessaires.

Les journaux politiques français sont destinés à végéter ou à passer par la banqueroute, renchérit un autre qui prévoyait des difficultés insurmontables.

Et la discussion s'animait. M. Thibaudeau s'impatientait; et il s'agissait pourtant de fonder un journal à vingt-quatre heures d'avis. Il y avait de quoi réfléchir.

En fin de compte, dit le sénateur, il faut faire trêve aux discussions inutiles, et agir comme des hommes pratiques. Quel montant faudrait-il, Beauregard, pour fonder une publication provisoire, en attendant mieux?

Deux ou trois mille dollars, répondis-je, sans cependant y avoir bien songé.

Disons deux mille cinq cents, et je donne immédiatement ma garantie personnelle que cette somme sera payée, dans l'intervalle d'un an, à celui qui entreprendra de fonder un journal libéral, dont le premier numéro devra paraître demain, lundi. Maintenant il s'agit de trouver un homme pour entreprendre la chose.

Je réfléchis deux minutes, et j'acceptai la proposition de M. Thibaudeau.

Pendant la journée du dimanche, je jouai des bureaux, rue St-Gabriel, dans une vieille maison, aujourd'hui démolie et qui avait jadis servi de bureaux à l'Intendant français, et qui avait ensuite vu naître et mourir *Le Moniteur Canadien* et *l'Union Nationale*, deux grands journaux de différentes époques.



Le lendemain, 24 février, paraissait le premier numéro de la PATRIE.

Voilà, en deux mots, l'histoire de la fondation du journal qui entre aujourd'hui dans sa septième année d'existence.

Les commencements furent difficiles. Nos amis, bien qu'au pouvoir à Québec, étaient loin de sommeiller sur un lit de roses. M. Chapleau avait déjà entrepris contre eux cette guerre de pirates qui amena la tra-

hison des Judas du 28 octobre 1879, et la chute du ministre Joly.

Je commençai par adopter le nouveau-né un format bien humble; le format des petits journaux de Québec. Trois mois plus tard, j'agrandissais le journal; et le 1er janvier 1880, je prenais le format des grands journaux français du pays, tout en continuant à laisser le prix du journal à un sou le numéro.

Petit journal était devenu grand, et commençait à prospérer.

La PATRIE était populaire; et, en moins d'un an, le tirage dépassait 5,000 exemplaires par jour.

Les annonces et la réclame payée commençait à arriver; et, dès son premier anniversaire, le 24 février 1880, j'avais droit d'être fier des résultats obtenus.

Il avait été parfaitement admis, jusque à , dans les cercles politiques franco-canadiens, qu'un journal quotidien en langue française ne pouvait exister sans être largement subventionné, et par les souscriptions des amis, et par les travaux d'impression et les annonces du gouvernement. Et même avec tout cela, les journalistes tiraient continuellement la langue, redoutaient la banqueroute et criaient à l'ingratitude des partis.

Je m'efforçai, dès le commencement, à échapper aux désagréments de cette mendicité chronique, qui était devenu proverbiale chez les éditeurs de journaux. J'administrai la PATRIE en homme d'affaires, bien décidé à abandonner et à réussir sans être continuellement à tendre la main comme un chercheur de places ou un politiqueur décafé. Les premiers douze mois de publication me



prouvèrent l'excellence du système que j'avais adopté; et la PATRIE a fait preuve d'un succès pécunière sans précédent dans l'histoire du journalisme français au Canada.

Non seulement le journal se suffit largement à lui-même, mais il est devenu une source de bénéfices légitimes.



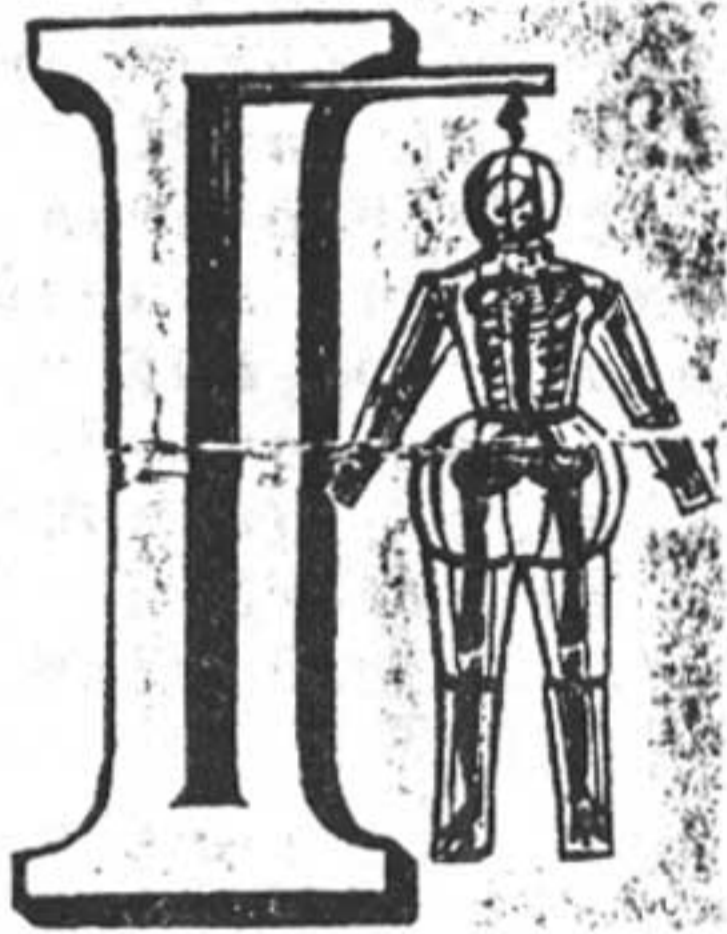
Avec un tirage de sept à huit mille exemplaires par jour; avec une clientèle d'annonces et de réclames commerciales qui ne saurait faire qu'augmenter; enfin, avec un passé de ans de prospérité réelle, je suis aujourd'hui en mesure d'affirmer que le succès d'un journal français au Canada n'est plus une chose problématique.

Inutile d'affirmer que je n'ai pas la prétention d'avoir seul provoqué des résultats aussi encourageants. D'abord, la reconnaissance du parti libéral devra rester acquise à M. le sénateur Thibaudeau, qui a plein droit au titre de véritable fondateur de la PATRIE, quoiqu'il n'y ait jamais eu aucun intérêt pécuniaire.

J'ai ensuite à constater

qu'une très large part du succès revient à mes vaillants collaborateurs, ainsi qu'aux amis politiques de Montréal et d'ailleurs, dont le patronage dévoué ne m'a jamais fait défaut; et c'est avec une satisfaction toute particulière que je reconnais que la clientèle commerciale de nos adversaires politiques n'a pas été non plus étrangère aux satisfaisants résultats que je suis heureux de constater aujourd'hui.

LA CAGE DE LA CORRIVEAU



Il y a de cela trois ou quatre ans, en visitant un des musées de Boston — celui qu'on appelle le Boston Museum — dans un coin qui paraissait peu fréquenté du public, j'aperçus une vitrine oblongue placée verticalement, et qui renfermait une masse de vieilles ferrailles brisées, tordues, enchevêtrées, rongées par la rouille et en examinant cela attentivement, on y découvrait certains linéaments grossiers dont les lignes hideuses semblaient dessiner

comme une étrange forme humaine. Sur la partie supérieure de l'encadrement, une petite pancarte portait cette simple inscription: From Quebec.

Cela ne pouvait manquer d'attirer l'attention et de piquer la curiosité d'un ancien Québécois. Je m'approchai et me mis à considérer avec intérêt cette relique.

Cela ressemblait à quelque panoplie inconnue, écrasée en faisceau informe; ou plutôt on aurait dit — fantaisie lugubre — une espèce de squelette en fer, à moitié disloqué et s'affaissant sur lui-même.

— Quelque antique instrument de torture, fis-je à part moi.

Mais, plus je contemplais cette fantastique machine, plus ma mémoire s'obstinait à y trouver quelque chose de vaguement familier, quelque chose de déjà vu.

Et plus j'examinais ce monstrueux objet, plus ces réminiscences confuses s'accroissaient dans mon esprit.

Ce qui m'était d'abord apparu comme à travers les brumes d'un songe lointain et depuis longtemps oublié, revêtait peu à peu les contours plus accusés d'un souvenir d'enfance.

— La cage de la Corriveau! m'écriai-je.

Et je me trouvai tout à coup transporté par le souvenir bien des années en arrière, aux jours où, petit enfant de neuf ans, je suivais, à l'église de Saint-Joseph de Lévis, mon endroit natal, les exercices préparatoires à la première communion.

Ceux qui connaissent Québec savent que l'église de Saint-Joseph de Lévis s'aperçoit à deux milles en aval, sur la rive droite du Saint-Laurent, pittoresquement assise sur cette pointe de terre qui s'avance dans le fleuve, vis-à-vis la chute de Montmorency, et l'extrémité sud-ouest de l'île d'Orléans.

C'était en 1849.

Un beau matin, deux fossoyeurs — un nommé Bourassa et un nommé Samson, si je ne me trompe — étaient occupés à creuser une fosse dans la partie est du vieux cimetière, qui à cette époque était attenant à l'église. Tout à coup la bêche grince sur quelque chose de métallique.

Qu'était-ce?

On creuse, on bouleverse, on déblaye, et finalement l'on découvre une affreuse cage de fer ayant exactement la forme d'une horrible ébauche humaine.

Cette cage était alors parfaitement conservée. Je crois la voir encore. A peine si la rouille de près d'un siècle avait entamé les solides bandes de gros feuillard et les cercles de fer forgé dont elle se composait. Ces bandes et ces cercles, soigneusement unis ensemble par de forts rivets, se tordaient, s'enroulaient, s'entrecroisaient et se nouaient avec art, en suivant, comme les membrures d'un navire, tous les contours des jambes, des bras, du torse et de la tête de ce qui avait dû être un corps humain. Le tout se complétait par de puissants anneaux ou bracelets entourant les chevilles, les genoux, les poignets, les coudes, le cou et la taille. Sur le sommet de la tête, un gros crochet à base pivotante avait dû servir à suspendre ce singulier cercueil. Car c'était bien

là un cercueil, puisqu'il contenait encore quelques ossements. Sa forme indiquait à n'en pas douter que c'était celui d'une femme, — et, si ma mémoire me fait pas défaut — d'une femme assez bien tournée, ma foi.

D'où venait cette funèbre relique? Quel mystère était renfermé dans ce sinistre réseau de fer? Les traditions populaires conservées par les plus vieux habitants de l'endroit ne tardèrent pas à résoudre le problème. On avait là sous les yeux un sombre témoin de la barbarie d'un autre âge, le dernier vestige d'un terrible drame judiciaire passé à l'état de légende dans les souvenirs du peuple. On avait sous la main une chose autrefois lugubrement célèbre, et au sujet de laquelle avait couru les rumeurs les plus fantastiques, un objet qui avait durant des années jeté l'épouvante dans bien des esprits, fait le cauchemar de bien des consciences, et qui avait toujours passé pour avoir été enlevé par le diable, et entraîné avec son horrible contenu dans les profondeurs infernales.

Cette trouvaille ôtait un peu de coloris à la légende, mais en revanche fournissait une jolie matière aux recherches des historiens et des archéologues. Voici ce qu'ils exhumèrent de l'oubli.

Juste un siècle avant la découverte que je viens de raconter — c'est-à-dire en 1749 — un brave cultivateur de Saint-Valier, paroisse située sur la rive sud du Saint-Laurent, à quelques vingt milles en bas de Québec, épousait une jeune fille du même endroit, accorte et pleine de promesses, qui portait le nom de Marie-Josephte Corriveau.

Onze ans plus tard, cet homme mourait subitement, et sa veuve épousait en secondes nocces un nommé Louis Dodier, après seulement trois mois de deuil. Cette conduite parut suspecte, et l'on surveilla le nouveau ménage.

Trois ans s'écoulèrent sans incidents nouveaux, et tous les soupçons s'étaient effacés les uns après les autres, lorsque, le matin du 27 janvier 1763, on trouva le corps de Louis Dodier, dans son écurie, presque sous les pieds de son cheval, le

crâne fracassé par ce qui parut d'abord être les crampons de l'animal. Cette fois la justice informa. Une enquête régulière démontra que le malheureux n'avait pas été frappé par les crampons d'un cheval, mais par cette espèce de fourche de feu que nos campagnards appellent un broc, et qui fut retrouvé dans un coin, encore tout maculé de sang. On exhuma le premier mari, et l'on constata que sa mort avait dû être causée par du plomb fondu qui lui aurait été versé dans les oreilles — pendant son sommeil sans doute. Plusieurs autres circonstances suspectes s'enchaînèrent les unes aux autres, et bientôt — pour le meurtre de Dodier au moins — les preuves devinrent tellement écrasantes contre la veuve, que personne n'eut plus l'ombre d'un doute sur sa culpabilité.

Mais il était écrit que toute cette affaire serait entourée des circonstances les plus dramatiques.

Pour sauver sa fille, qu'il adorait, le père de l'accusée, pauvre vieillard aux cheveux blancs, terrassé par la douleur, fou de désespoir, s'accusa lui-même, et s'avoua coupable du meurtre de Dodier.

Sa misérable fille accepta froidement le sacrifice.

Le procès eut lieu devant la cour martiale, seule organisation judiciaire qui existât alors dans le pays — lequel venait justement d'être cédé à l'Angleterre, deux mois auparavant, par le traité de Paris.

Notons en passant une particularité. Le traité de Paris porte, comme on sait la date du 10 février. Or le meurtre avait été commis à la fin de janvier. Il s'ensuit donc que l'on eut à juger et punir, sous la domination anglaise un crime perpétré sous la domination française. En d'autres termes, le roi d'Angleterre dut châtier, sur un territoire anglais, un ancien sujet français, pour un attentat commis contre la couronne de France, et sur un territoire exclusivement soumis à la juridiction de cette dernière.

Un avocat habile aurait eu peut-être là un important point de droit à soulever; mais inutilement sans doute, car les cours martiales anglaises n'ont pas l'habitude de fendre les cheveux en quatre,

lorsqu'il s'agit de pure légalité.

Quoi qu'il en soit, voici le texte authentique du jugement qui fut rendu dans cette cause célèbre. Il est extrait d'un document militaire, propriété de la famille Nearn, de la Malbaie. C'est à M. Aubert de Gaspé, l'auteur des Anciens Canadiens, qu'on en doit la découverte:

Québec, 10 avril 1763.

Ordre général.

La Cour Martiale, présidée par le lieutenant-colonel Morris, ayant entendu le procès de Joseph Corriveau et de Marie-Josephte Corriveau, Canadiens, accusés du meurtre de Louis Dodier, et le procès d'Isabelle Sylvain, Canadienne, accusée de parjure dans la même cause, le gouverneur ratifie et confirme les sentences suivantes: Joseph Corriveau, ayant été trouvé coupable du crime imputé à sa charge, est en conséquence condamné à être pendu.

La Cour est aussi d'opinion que Marie-Josephte Corriveau sa fille, veuve de feu Dodier, est coupable de complicité audit meurtre avant le fait, et la condamne en conséquences à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières, sur le dos nu, à trois lieux différents, savoir: sous l'échafaud, sur la place du marché de Québec, et dans la paroisse de Saint-Vallier, vingt coups à chaque endroit, et à être marquée à la main gauche de la lettre M, avec un fer rouge.

La Cour condamne aussi Isabelle Sylvain à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières sur le dos nu, de la même manière, aux mêmes endroits et en même temps que ladite Josephte Corriveau, et à être marquée de la même façon de la lettre P, à la main gauche.

Cette Isabelle Sylvain dont il est parlé dans cette pièce, avait été l'un des plus importants témoins au procès, et son témoignage, qui aurait pu faire

condamner la Corriveau, tombait de lui-même devant l'aveu du vieillard. On lui attribua naturellement des motifs d'hostilité contre l'accusée. Elle fut déclarée coupable de parjure, et sentenciée en conséquence.

Le supérieur des jésuites de Québec était alors un révérend père du nom de Clapion. Ce fut lui qu'on appela auprès du condamné à mort. Après avoir reçu la confession du vieillard, le prêtre lui fit comprendre que, en supposant même qu'il eût le droit de sacrifier sa vie et de frustrer les fins de la justice, sa conscience ne lui permettait pas de faire punir et déshonorer une pauvre femme pour un crime qu'elle n'avait pas commis.

L'héroïque vieillard était chrétien; il avait volontiers donné sa vie pour sa fille; mais il ne pouvait lui sacrifier son âme. La vérité fut révélée aux autorités, et l'on fut d'autant plus implacable pour la meurtrière qu'elle avait lâchement consenti à voir son vieux père monter sur l'échafaud pour un forfait dont elle seule était coupable.

Un nouveau procès eut lieu, et voici le texte du jugement, que je puise aux mêmes sources que le document qui précède:

Québec 15 avril 1763

Ordre général

La Cour martiale, présidée par le lieutenant-général Morris est dissoute.

La Cour martiale générale, ayant fait le procès de Marie-Josephte Corriveau accusée du meurtre de son mari Dodier, l'a trouvée coupable. Le gouverneur, (Murray) ratifie et confirme la sentence suivante:— Marie-Josephte Corriveau sera mise à mort pour ce crime, et son corps sera enchaîné et suspendu à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.

(Signé)

Thomas Mills.

La Corriveau — pour me servir du nom que lui a consacré la tradition — a passé longtemps pour avoir été enfermée vivante dans la fameuse cage de fer, et plusieurs personnes sont encore sous l'impression qu'elle y est morte de faim. C'est une erreur.

Elle fut d'abord exécutée en la manière ordinaire, sur les plaines d'Abraham, illustrées trois ans auparavant par la célèbre bataille où les deux généraux ennemis Montcalm et Wolfe perdirent la vie, et qui conquit à George II mourant un territoire plus grand que l'Europe tout entière.

Après l'exécution, on forgea sur le cadavre de la suppliciée cette singulière enveloppe, et l'on suspendit le tout au bras d'un immense gibet qu'on éleva sur les hauteurs de Lévis, au carrefour qui se voit encore entre les deux villages de Bienville et de Lauzon.

On conçoit quel sujet d'épouvante cette effrayante exhibition fut pour les habitants du lieu et pour les passants. Ce cadavre encerclé de fer, que les oiseaux de proie et de nuit venaient déchiqueter, qui tendait lamentablement ses bras fantastiques à tous les horizons, et qui se balançait au vent en grinçant sous son crochet rouillé, fut bientôt le sujet de mille légendes plus ou moins noires.

La Corriveau descendait la nuit de sa potence, et poursuivait les voyageurs attardés. Quand l'obscurité était bien opaque, elle s'enfonçait dans le cimetière, et vampire bardé de fer, elle assouvissait ses horribles appétits à même les tombes nouvellement fermées. Chaque dépouille de trépassé mort sans sacrements lui revenait de droit.

Toutes les portes se verrouillaient au soleil couchant; et, s'il arrivait qu'il prît fantaisie au spectre de s'arrêter un instant sur la route, le sol qu'il touchait devenait maudit, et les accidents de toutes sortes s'y multipliaient, jusqu'à ce que la bénédiction d'un prêtre vint conjurer le charme. Sous le gibet, l'herbe était toujours brûlée jusqu'à la racine. Les âmes en peine venaient y danser la nuit leurs macabres diaboliques. Plusieurs personnes dignes de foi y avaient vu de grandes bêtes noires

s'allonger, jusqu'à ce qu'elles pussent chuchoter d'épouvantables secrets à l'oreille de la défunte. C'étaient d'affreux loups-garous. Ils la demandaient en mariage, disait-on.

D'autresfois — toujours dans les croyances populaires — les samedis surtout, au moment juste où minuit tintait au beffroi de la citadelle de Québec, la potence cessait de grincer, et l'on voyait glisser lourdement dans la nuit sombre je ne sais quel fantôme formidable qui s'avavançait lentement du côté de la grève, en rendant à chaque pas comme un cliquetis sinistre de chaînes et de ferrailles. Alors ceux qui veillaient encore se signaient dévotement et s'agenouillaient en tremblant pour balbutier un de profundis. C'était la Corriveau qui allait faire le sabbat et danser la sarabande infernale avec les sorciers de l'île d'Orléans.

Ce que c'était que les Sorciers de l'Île, comme on les appelait, je vais vous le dire.

Imaginez des cyclopes monstrueux, avec un groin fendu jusqu'aux oreilles, et d'où sortait une affreuse dent de sanglier qui passait à volonté de droite à gauche ou de gauche à droite. Des têtes énormes avec un oeil unique et chassieux, luisant comme un charbon entre deux hideuses paupières sanguinolentes. Des ventres de crapaud pustuleux avec de longues et grêles jambes de grenouille, et d'immenses bras en pattes d'araignée armés de pinces de homards. Ajoutez à cela des cornes de bouc, des queues à plusieurs branches remuant et frétilant comme des brochetées d'anguilles, et une haleine à tuer un boeuf à trois arpents! Tous ceux qui ont vu les Sorciers de l'Île — et ils sont nombreux — en font la même description.

A certaines heures de la nuit, ces intéressants personnages se réunissaient sur la grève de l'île, au fond d'une anse appelée le trou de Saint-Patrice, y allumaient de grands feux, et là, grimaçant, miaulant, glapissant, hurlant, menaient un charivari d'enfer, et faisaient rôtir au bout d'une fourche un enfant, qui n'était pas baptisé, qu'ils dévoraient ensuite à belle dent — au singulier, puisqu'ils

n'en avaient qu'une, puis avec des voix de crécelle criade qui ressemblaient tantôt au sifflement d'une tempête, et tantôt au grésillement de la graisse sur le feu, sautelant, piétinant et se distordant le corps en tous sens, ils chantaient à tue-tête, — les gens de Saint-Joseph de Lévis les entendaient "tout à clair" — quelque ronde folle, furieuse, échevelée, satanique, à faire dresser les cheveux de terreur.

M. Aubert de Gagné nous a conservé le texte d'une de ces diaboliques mélodies. Le voici :

C'est notre terre d'Orléans (bis),
Qu'est le pays des bons enfants.

Toure-loure!
Dansons alentour,
Loure ;
Dansons alentour!

Venez-y tous en survenants (bis),
Sorcières, lézards, crapauds, serpents.

Toure-loure!
Dansons alentour,
Loure ;
Dansons alentour!

Venez-y tous en survenants (bis),
Impies, athées et mécréants.

Toure-loure!
Dansons alentour,
Loure ;
Dansons alentour!

Voilà ce qu'on appelait les Sorcières de l'Île. Et c'était avec ces aimables compagnons que la Corriveau allait, tous les samedis soirs à minuit sonnant, passer une heure ou deux pour se délasser de sa vie solitaire et monotone, et pour tromper un peu les ennuis de sa situation.

Au point du jour, elle revenait reprendre son poste, et se remettre au crochet... du gouvernement.

Cela ne pouvait pas durer toujours. Un beau matin, la Corriveau ne reparut pas. Le bruit se répandit tout naturellement qu'elle avait été enlevée par le diable. On remarqua même une vague odeur de soufre dans l'atmosphère.

Le vrai, le voici. La Corriveau n'était pas seulement un sujet de consternation pour le voisinage; c'était encore un épouvantail pour tous les étrangers. Les habitants de Saint-Michel, de Saint-Charles, de Saint-Gervais et des autres paroisses d'en-bas, n'osaient plus passer à la Pointe-Lévis, et prenaient la voie du fleuve pour aller porter leurs denrées et faire leurs affaires à Québec. Cela causait un tort considérable aux petits commerçants et aux aubergistes de l'endroit. L'intérêt avait eu raison de la peur. Quelques hardis gaillards, moins superstitieux que le reste de la population, avaient nuitamment détaché la cage de la potence, et l'avaient enfouie avec son contenu le long du mur d'enceinte du cimetière, à l'endroit où l'on enterrait d'ordinaire les suppliciés et les noyés inconnus. Naturellement l'affaire avait été tenue secrète à cause des autorités.

En 1830, lorsqu'on reconstruisit l'église paroissiale détruite par un incendie, le cimetière fut agrandi du côté de l'est, et c'est ce qui explique la présence de l'étrange relique dans l'intérieur de l'enceinte consacrée.

Tout naturellement, la presse étant inconnue à l'époque de ses singuliers événements, la rumeur publique en avait grossi considérablement les proportions. Ce ne fut bientôt plus deux individus seulement que la Corriveau avait assassinés; les maris augmentaient si bien en nombre que, lorsque la cage fut exhumée sous mes yeux, en 1849, je me rappelle en avoir attendu compter et nommer bel et bien sept ou huit, avec détails touchant leur âge, leur caractère, leur profession, et surtout les circonstances tout particulièrement tragiques qui avaient accompagné leur décès.

On conçoit l'affluence des visiteurs attirés par cette curieuse découverte. Cela dura une couple de

semaines. Mais, un beau matin, on s'aperçut que la cage de la Corriveau, tenue sous clef cependant dans le sous-sol de la sacristie, avait de nouveau disparue. Le diable l'avait encore enlevée. Mais cette fois, c'était Barnum. Nous apprîmes un jour que la cage de la Corriveau était en exhibition au fameux musée de New-York. Il est probable que c'est lors de l'incendie de l'établissement, arrivé, je crois en 1862, que cette curiosité historique fut mise dans l'état de délabrement où elle est aujourd'hui.

Il peut se faire que ces détails, scrupuleusement authentiques, ne soient pas sans intérêt pour ceux qui, comme moi se demanderaient l'origine de cette masse informe de vieilles ferrailles rouillées que contient la vitrine du musée de Boston.

Louis Fréchette

LE BON VIEUX TEMPS DU JOURNALISME

LES ROHÈMES DE LA "Minerve" ET LA GRANDE DÈCHE DE 1876

L'ORIGINE DU "Canard"

C'était en 1876. Mackenzie était au pouvoir depuis trois ans, et la dèche était entrée dans les bureaux des journaux conservateurs, qui avaient vécu depuis vingt ans du patronage officiel.

A la Minerve, c'était quelque chose de navrant. Sa caisse, pléthorique du temps de sir George Cartier, était alors en proie à une anémie d'un caractère très dangereux.

Pauvre Minerve! en 1876 ta maladie fut longue et pénible. Tes médecins avaient fait un diagnostic des plus fâcheux; en t'auscultant, ils avaient constaté que les pulsations de ton coeur étaient très faibles, ta température à 0, et ta respiration était haletante, saccadée et coupée par les hoquets avant-coureurs de l'agonie.

Le mal qui rongait alors le Minerve était devenu chronique. Ses souffrances n'étaient soulagées que par des émoullients anodins que lui appliquait le gouvernement de Boucherville. Mais malheureusement, les doses n'étant pas assez fortes pour être efficaces, le mal continuait son oeuvre délétère.

C'est à cette époque que j'entrai à la Minerve comme sous-rédacteur.

Nous étions deux pour faire le travail de nuit, qui consistait à remplir les triples fonctions de reporter, de traducteur et de correcteur d'épreuves.

Nous alternions chacun pour la corvée nocturne.

Pendant la grande dèche, les traitements se payaient avec une irrégularité régulière. Les arrérages s'accumulaient toutes les semaines, on entassait Pélion sur Ossa.

Dans le département de la composition, c'était un spectacle comique que d'assister à la paie des typographes, le samedi après-midi. Le prote, parlant au

nom de l'administration du journal, disait très souvent à ses subordonnés :

— Ce soir, il n'y a pas d'argent à la caisse. On attend un chèque du gouvernement de Québec. Lundi soir, on vous paiera votre salaire de cette semaine et un fort à-compte sur celui de la semaine précédente. Dans huit jours, on vous donnera quelque chose sur les vieux arrérages.

Un jour un typo interpelle l'orateur en lui disant :

— Vous nous parlez des arrérages, mais quand nous paiera-t-on le vieux vieux ?

— On ne m'a pas dit un mot du vieux vieux.

On entendait par le vieux vieux les arrérages des arrérages.

Après cette déclaration du prote, les compositeurs sortirent de l'atelier pour boire à long traits l'absinthe de la misère dans la coupe de la résignation.

Telle était la scène qui se renouvelait deux ou trois fois par mois dans les bureaux de la Minerve, en 1876.

Dans le département de la rédaction, le samedi était un jour lugubre. L'à-compte que nous devions recevoir sur notre traitement de la semaine était un immense point d'interrogation. Nous étions toujours presque certain de nous faire payer dans des proportions infinitésimales.

Personnellement, je n'avais pas de griefs importants contre la caisse. Je mangeais, je m'habillais, je me chauffais avec des annonces du journal. Ce qui me manquait, c'était le numéraire; ce que les Anglais appellent le "cash" pour des dépenses contingentes et imprévues.

C'était un beau samedi que celui où nous touchions à la caisse \$2.50, en monnaie ayant cours. La balance allongeait la colonne des arrérages.

Au commencement de l'hiver de 1876, Horace, un jeune avocat qui louait une étude au deuxième étage de la Minerve, voyant que sa clientèle ne lui permettait pas d'équilibrer son budget, offrit ses services comme traducteur des débats parlementaires de Québec aux propriétaires de l'organe conservateur. Ses conditions

furent acceptées et il devint mon compagnon de chaîne.

Il "ne croyait pas dans sa candeur naïve" que le métier de journaliste pût l'assujettir à une vie de privations et de misère. Il s'était imaginé qu'il pouvait fêter la sainte Touche tous les samedis après-midi. Cette illusion ne devait pas durer bien longtemps.

Un vendredi, vers onze heures de la nuit, j'étais occupé à rédiger des notes locales, dans le bureau des sous-rédacteurs, lorsque je fus interpellé par Horace:

— Ecoute donc, Berthelot, c'est demain samedi. Tu viendras chez moi. On s'amusera. A propos, à quelle heure paie-t-on demain à la Minerve?

Je gardai le silence parce que je considérais la question comme parfaitement oiseuse.

Horace réitéra son interpellation:

— Ecoute donc, je t'ai posé une question. Pourquoi n'y réponds-tu pas?

— Une question? Laquelle?

— Je t'ai demandé à quelle heure se fera la paie demain à la Minerve.

Je partis d'un éclat de rire homérique, je cassai la pointe de mon crayon sur la copie.

— As-tu pris trop d'absinthe ou as-tu la berlue? Tu me demandes à quelle heure se fait la paie à la Minerve. Mais elle ne se fait jamais? On travaille ici pour la gloire, la postérité, que sais-je?

— J'ai été engagé ici à raison de huit dollars par semaine, et je me ferai payer.

— Comment t'y prendras-tu?

— J'irai à la caisse.

— Ecoute mon avis, ne va pas à la caisse. Tu perdras ton temps à écouter des sornettes sur l'argent à venir du gouvernement.

Notre conversation fut interrompue ici par l'arrivée d'un messenger du télégraphe apportant quelques feuillets des débats parlementaires.

Je régigeai une dépêche en ces termes:

"A. J. M. . . ."

"Reporter de la "Minerve."

"Assemblée Législative.

"QUEBEC.

"Un comble, Horace vient de me demander: à quelle heure paie-t-on demain à la Minerve?"

Je signai la dépêche qui fut donnée au messenger pour être transmise "dead head" à sa destination.

Je repris la conservation avec mon compagnon.

— C'est M... qui va rire à Québec en recevant ce télégramme?

— Je trouve qu'il n'y a pas de quoi rire. Comment fais-tu pour vivre? Tu paraîs être assez gras. Comment paies-tu ta pension?

— Ma pension, je ne la paie pas. L'Hôtel de France doit cent cinquante dollars à la Minerve, je prends ça en repas et autres consommations.

— Comment t'habilles-tu?

— Je me fais donner un bon par l'administration sur le premier tailleur venu qui annonce à long terme dans le journal.

— Comment paies-tu ta chambre garnie?

— La Minerve s'est portée caution pour mon loyer.

— Il y a la blanchisseuse, comment soldes-tu sa note?

— Je l'ai abonnée à l'édition quotidienne de la Minerve: \$6.00, pour une année.

— Ca, c'est une blague!

— Non, la vérité la plus pure, c'est un tour de force extraordinaire. Si tu ne me crois pas, je te donnerai son adresse. C'est une dame Veillette; tu verras son nom sur la liste des abonnés.

— Oui, mais il y a le tabac, le whisky, comment peux-tu faire la vie?

— La vie, je la fais avec la mort. Chaque décès qui arrive la nuit et paraît le lendemain dans le journal met 50 sous dans mon gousset. Ces cinquante sous sont mis à mon débit dans la caisse. J'ai été rudement veillard; quelquefois j'ai eu des nuits qui m'ont rapporté \$2.00 en décès. Il faut aussi mettre en ligne de compte certains extra pour des paragraphes de vertus: la veuve inconsolable, la résignation chrétienne, le bon père, le bon citoyen; tout ça, c'est un supplément qui se paie à

part. Je me rappelle avoir gagné un jour \$1.25 en écrivant douze lignes sur la mort de deux enfants jumeaux décédés à l'âge de deux jours. L'annonceur ne regardait pas au prix, car cette nécrologie devait soulager la douleur de la mère. Il m'est arrivé bien souvent d'entendre sonner onze heures de la nuit sans qu'un seul décès arrivât au bureau. Impatienté, je me levais de mon siège et je m'écriais: "Mon Dieu! est-il possible que la nuit se passe sans qu'il meurt quelqu'un, afin que je m'achète du tabac." Le ciel écoutait ma prière et quelques minutes après il m'arrivait un beau décès truffé avec une quinzaine de lignes nécrologiques.

Le Lendemain, dans l'après-midi, Horace passait à la caisse et demandait son traitement de la semaine. J'étais présent et je riais d'avance de sa déconfiture.

En effet, lorsqu'il eut formulé sa demande au caissier, celui-ci lui tendit un morceau de papier en lui disant:

— Monsieur Horace, comme avocat, vous louez un des bureaux de la Minerve, et vous avez des arrérages. Tenez, voici une quittance pour deux mois, à raison de quatre dollars par mois! Cette quittance produisit sur Horace l'effet de la tête de Méduse.

Lorsqu'il fut revenu un tantinet de son émotion il s'adressa au caissier:

— Je ne travaillerai plus ici, dit-il. Je vous donne ma résignation. Je ne ferai plus de journalisme dans ces conditions-là.

Je vis sortir Horace du bureau du caissier et je lui dis:

— N'avais-je point raison hier soir de te conseiller de ne pas demander d'argent? Tu vois ce qui t'arrive.

La carrière d'Horace comme journaliste était brisée.

Deux ans plus tard, il devenait député à Ottawa pour un des plus beaux comtés de la province de Québec.

Aux dernières élections, il a été réélu par acclamation.

Quant à moi, je m'étais dit: "Quand on travaille pour un journal qui ne paie pas, il faut avoir un à soi." Et je fondai le Canard avec un matériel acheté de la Minerve.

H. Berthelot.



En collaboration:

Mme Annette Laramée

Mme Jocelyne Lemay

Références:

Historique du journal "LA PATRIE"

Historique La Corriveau

Historique La Minerve.